Inscription sur les listes électorales

Depuis le 1er janvier 2019, les modalités d'inscription sur les listes électorales ont changé. L'inscription est possible toute l'année. A noter qu'à la veille d'un scrutin, la date limite d'inscription est le dernier jour du deuxième mois précédant celui du scrutin.

L'inscription peut se faire en ligne sur les sites www.demarches.interieur.gouv.fr ou www.service-public.fr, quelque soit la commune de résidence, ou par dépôt au guichet de votre mairie de résidence ou par courrier. les justificatif à produire : pièce d'identité et justificatif de domicile ou de propriété.

Cette évolution est liée à la mise en place du REU(Répertoire Electoral Unique) et permanent dont la gestion est confiée à l'INSEE".